



# HAUTEVILLE - FLASH INFO..

JUILLET 2023

L'école est finie, mais la vie du village se poursuit.

L'année scolaire vient de se terminer avec une belle fête d'école et après une année bien remplie. Un grand merci à toute l'équipe pédagogique ainsi qu'aux animatrices périscolaires et à la participation des parents d'élèves qui œuvrent au bien-être des enfants.

Il est toujours temps d'inscrire vos enfants pour la rentrée scolaire de septembre prochain.

Pour celles et ceux qui s'absenteront, vous pouvez signaler votre absence en gendarmerie de Messigny et à vos voisins.

La vie du village sera également animée :

- Cérémonie du 14 Juillet à 11H00 au Monument aux Morts, suivie du traditionnel verre de l'amitié en Mairie. Venez nombreux comme lors du rassemblement impromptu du lundi 3 Juillet à l'appel de l'AMF en soutien à tous les élus de France et après les quelques jours de violence dans notre beau pays.
- L'été, c'est aussi la période des vacances et du centre aéré qui va accueillir plus d'une trentaine d'enfants avec de nombreuses activités jusqu'au 28 juillet et de nouveau du 28 août au 1er septembre.

**Nouveauté** : vous avez été nombreux à nous solliciter pour des animations et réjouissances notamment depuis la fin du COVID. C'est pourquoi, à partir du **vendredi 21 JUILLET** se tiendra " ***l'APERO du VENDREDI***" qui se déroulera **Place du Puits à partir de 18h30 tous les troisièmes vendredis du mois.**

Un rendez-vous convivial qui permettra de prendre un verre entre amis, de se retrouver et de mieux se connaître : apéritif mais également boissons non alcoolisées et planches à déguster en famille entre amis....

Pour vous donner un avant-goût de la rentrée : journées du patrimoine en septembre, visite de nos amis d'Altura en octobre et marché de Noël en décembre.

Bon été à toutes et tous

A bientôt

Le Maire et le Conseil Municipal

### Opération tranquillité vacances :

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

### Nuisances sonores :

Certaines activités extérieures sont règlementées par un arrêté préfectoral du 16 juin 1999, afin que ces dernières n'occasionnent pas de nuisances sonores, notamment pendant les fins de semaine.

Pensez à ne pas perturber le sommeil ou la tranquillité de vos voisins en contrôlant le niveau sonore de vos tondeuses, tronçonneuses et autres engins en respectant les horaires prévus à cet effet :

- En semaine : de 8h30 à 12h00 & de 14h30 à 19h30
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 & de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

De la même façon, il faut rappeler que l'incinération de débris et de produits toxiques **est strictement interdite**.

Pour favoriser la réduction des déchets à la source, Dijon Métropole met à disposition des particuliers des composteurs individuels.

Vous devez obligatoirement tailler les haies et les arbres qui dépassent sur la rue, élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies.

# L'Apéro du Vendredi

Apéritif

VENDREDI 21 JUILLET

Place du Puits

À partir de 18 heures 30

Planches



Se retrouver



Se connaître